Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 060-200003168-20230202-D20230202_04-DE

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin

Extrait du registre des délibérations

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois à 10h00

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la Communauté de Communes – 6 rue Bertinot JUEL à Chaumont en Vexin, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Membres votants : 14

Étaient présents Madame, Messieurs :
ARVIN-BEROD, BARREAU, DELON, DESMELIERS, FONDRILLE, FRIGIOTTI, GERNEZ, LE CHATTON, LELEU, LUSSIER, PINEL, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Messieurs :
BLOUIN, LAROCHE, MARIE, MORIN (donne pouvoir à Monsieur GERNEZ).

Étaient absents Mesdames, Messieurs :
CORNU, DHOET, DUPUY, LEDERLE.

Monsieur DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 060-200003168-20230202-D20230202_04-DE

Séance du Conseil Syndical du SMCNV du 2 février 2023

DELIBERATION N°20230202_04

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le bilan de l'année 2022 ci-dessous détaillé

Le Président explique que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants (et par extension applicable aux EPCI, aux syndicats, et aux établissements publics fonciers) doit faire l'objet, chaque année, d'une présentation en Conseil Syndical.

Le Président présente le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2022

Acquisition :

- Aucune acquisition immobilière n'a été effectuée sur l'année 2022

Cession :

- Aucune cession immobilière n'a été effectuée sur l'année 2022

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin
Le 02 février 2023
Pour extrait certifié conforme
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent Donelicos.

Le Président
Bertrand GERNEZ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès du SMCNV étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr